

Mgr Jardinier

Mgr Jardinier, dont on annonce la mort, était le quatre-vingt-onzième évêque de Sion, en Suisse. On se rappelle que le vénéré défunt avait été frappé d'exil par les radicaux en 1844. Il était alors vicaire à Monthey. La fraction révolutionnaire des Jeunes-Suisses, furieuse de son zèle catholique, le fit enlever, dans la nuit du 29 au 30 août 1843, et traîner jusqu'à Saint-Maurice.

Arrivés au pont Saint-Maurice, les bandits intimèrent à leur prisonnier l'ordre de se mettre à genoux et de demander pardon à la Jeune-Suisse, le menaçant, s'il refusait, de le précipiter dans le Rhône. M. Jardinier leur fit cette réponse : "Je ne me mets à genoux que devant Dieu."

Les persécuteurs n'osèrent toutefois pas mettre à exécution leur menace et, peu après, M. Jardinier, rendu à la liberté, partit pour l'exil. Après les journées de mai 1844, il revint au pays et reprit son ministère à Monthey. Le 11 novembre 1845, il fut nommé curé de Trois-Torrents et remplit cette charge jusqu'à son élection à l'épiscopat, le 19 août 1875.

Une association de prières pour les prêtres défunts

A Naples se trouve le siège d'une association qui a pour but de venir en aide aux âmes des prêtres défunts. Au mois de juillet dernier, une lettre a été envoyée à tous les évêques du monde entier, par le président de l'association, les priant de demander au Saint Père de fixer un jour de commémoration des prêtres défunts, par tous les prêtres vivants, à l'instar d'un jour de commémoration pour les fidèles défunts.

On apportait les raisons suivantes :

I. Les paroles de Jésus-Christ *qui pro vobis et pro multis effundetur*, nous font comprendre que le Christ a d'abord versé son sang pour ses prêtres, et qu'il les distingue du reste des fidèles.

II. La sainte liturgie de l'Eglise nous fait prier spécialement pour les prêtres défunts, et les distingue là encore du reste des fidèles.

III. Le caractère sacerdotal, par cette commémoration spéciale, se trouverait spécialement honoré.